



Se marier à l'Eglise

Comment se préparer au mariage chrétien à Croissy-sur-Seine

vendredi 17 juin 2016, par [Anne Gilbert](#)

L'Eglise parce qu'elle prend au sérieux votre démarche - et donc la paroisse Saint- Léonard - vous invite à prendre un temps de préparation de votre mariage « à l'Eglise ».

Trois aspects à la préparation au mariage

1. La préparation spirituelle
2. La préparation de la célébration
3. La constitution du dossier administratif

Attention ! : Il est bon de compter 6 mois, au minimum, sans compter les congés d'été, pour ce temps de préparation. C'est indispensable pour réaliser toutes les démarches et vivre cette étape si importante d'approfondissement dans la détente, la paix et la joie.

Votre premier contact : le curé de la paroisse qui vous reçoit sur rendez-vous.

2 remarques importantes :

- ▶ Si vous vous mariez hors de Croissy, son autorisation est requise.
- ▶ Si vous préparez votre mariage hors de Croissy, il est très souhaitable de le tenir informé.

Votre deuxième contact : le secrétariat de la paroisse qui vous fera remplir le dossier d'inscription.

1.La préparation spirituelle

C'est le cœur de votre préparation :

Approfondir le sens que vous donnez à votre démarche, les questions que cela suscite en vous (la vie à deux, l'évolution de votre amour, la dimension des enfants, etc ...).

Découvrir les éléments fondamentaux du mariage chrétien (liberté, fidélité, fécondité et éducation chrétienne des enfants, indissolubilité)

et la dimension que leur donne la mise en présence de Dieu que vous avez choisie avec la célébration religieuse.

Cette préparation comporte 4 étapes :

1. Rencontres avec le Père Boidot (et le prêtre qui célébrera votre mariage). A définir directement avec eux.

2. La participation à une journée de réflexion et d'échange commune avec d'autres fiancés, animée par l'équipe de préparation au mariage (E.P.M.) de la paroisse (des couples mariés).

Cette journée (un dimanche) vous est proposée dès le début de votre préparation (inscription à faire dès le dépôt du dossier au secrétariat de la paroisse)

Ce dimanche de préparation au mariage sera pour vous l'occasion de :

- ▶ rencontrer d'autres fiancés et d'échanger avec eux sur votre projet de mariage.
- ▶ nourrir votre réflexion grâce aux interventions des couples mariés et grâce à celle du Père Boidot
- ▶ prendre un temps de qualité pour se parler à deux
- ▶ vivre un temps communautaire en Eglise en participant à la messe paroissiale

Modalités pratiques :

LA SESSION 2018 AURA LIEU LE :

Dimanche 4 février 2018- Merci de veiller à vous rendre disponible car il n'y aura pas d'autre session.

Horaires : de 9h précises à 18h

Déjeuner : chacun apporte un plat à partager (café et vin fournis par la paroisse).

Lieu : 15 av Foch (pl. de l'Eglise) à Croissy - Salle André Kuehn (suivre le fléchage).

Les frais afférents à cette journée sont compris dans la participation financière demandée à l'occasion du mariage.

Inscription au secrétariat de la paroisse, le plus rapidement possible SVP

3. Un temps de réflexion (samedi après-midi) commune avec d'autres fiancés sur le thème : « Un corps pour aimer »

- ▶ inscription à faire dès le dépôt du dossier au secrétariat de la paroisse

Modalités pratiques :

LES DATES DES SESSIONS 2016 - 2017 SONT :

- ▶ Le **dimanche 21 janvier 2018 de 14h à 18h** à la salle paroissiale de Notre Dame de Montesson.
- ▶ Le **dimanche 4 mars 2018 de 14h à 18h** à la salle paroissiale de Ste Marguerite du Vésinet- 10 place de l'Eglise, 78110 Le Vésinet.

Horaires : de 14h précises à 18h

Les frais afférents à cette soirée sont compris dans la participation financière.

Inscription au secrétariat de la paroisse, le plus rapidement possible SVP

4. Trois à quatre rencontres directement avec l'un des couples de l'équipe Prép. Mariage, pour approfondir de manière plus personnelle votre propre préparation (notamment la rédaction de vos 2

déclarations d'intention et également pour vous aider à préparer la célébration proprement dite. Si vous faites une préparation spirituelle en dehors de la paroisse de Croissy, il vous est cependant demandé de participer à la journée de réflexion et d'échange ainsi qu'à la soirée « un corps pour aimer », qui constitue une démarche paroissiale d'Eglise et permet des échanges de témoignages enrichissants pour tous les participants.

2. La préparation de la célébration

Vous pourrez vous aider du document : Fêtes et Saisons : « Le mariage, parlons-en »

1. Le célébrant : C'est le curé de la paroisse.

Un prêtre parent ou ami peut célébrer, mais le curé doit lui donner délégation. Donner son nom et en faire la demande en temps voulu

2. Les témoins

Vous les avez choisis car ils jouent un rôle dans votre vie. Vous avez confiance en eux. Ils seront donc témoins de votre amour et de votre engagement. Ils pourront peut-être vous aider plus tard dans votre vie de couple. On n'exige pas d'eux d'être baptisés. Il leur faut cependant être majeur.

3. La liturgie (le contenu de la cérémonie).

Elle est à préparer avec le célébrant : choix des textes de la Parole de Dieu, prière des époux, prière universelle..

Les couples de l'équipe Prép. Mariage peuvent vous conseiller et vous aider.

4. Les chants et la musique

Ils sont destinés à exprimer votre prière et celle de vos parents et amis qui vous entourent. La musique à l'orgue est assurée par l'organiste de la paroisse qui en est le seul titulaire.

Pour les chants religieux, il vous appartient de trouver un animateur dans votre entourage.

5. La décoration florale

Prenez contact par le Secrétariat avec une des personnes de l'équipe paroissiale « Fleurs ». Informez-la du type de décoration que vous envisagez, du moment où vous souhaitez l'installer, de votre intention de la reprendre après la célébration ou de la laisser (elle servira pour les messes du week-end). S'il y a 2 mariages le même jour, essayez de vous rencontrer pour vous mettre d'accord ensemble.

6. Les photos

Veillez à la discrétion des photographes.

7. La quête

Elle constitue la participation communautaire à la vie de la paroisse. Nous vous demandons de la prendre en charge. Il faut que les petits enfants soient accompagnés si vous souhaitez les faire participer à la quête. La quête a lieu parfois à l'offertoire lorsqu'il y a célébration eucharistique, sinon au moment des signatures.

8. La sortie

Merci de ne lancer ni riz, ni confettis à la sortie de l'église. La coutume (sans origine chrétienne) donne une grande difficulté de nettoyage (surtout s'il pleut par

dessus, ce qui rend les marches glissantes).

Une suggestion : vous en tenir, éventuellement, aux pétales de fleurs fraîches, biodégradables mais svp demander à un voisin ou ami de nettoyer le parvis dès votre départ. Nous manquons de bénévoles et l'entretien de l'église ne se fait que tous les 15 jours le vendredi.

Un grand merci !

9. Et la participation financière ?

Elle est destinée à contribuer aux dépenses diverses pour la préparation (livrets, journée et soirée de préparation....) et la célébration (est compris le coût de l'organiste)

La célébration religieuse constitue le temps fort de la journée ; nous vous demandons donc d'y contribuer, selon vos moyens et en relation avec les autres dépenses du mariage. Merci de votre compréhension.

A titre indicatif, le « coût moyen » d'une préparation au mariage et célébration est de l'ordre de 250 euros dans notre doyenné du Vésinet-Chatou.

N'hésitez pas à évoquer bien simplement ce sujet avec le père Boidot en cas de difficulté.

3. La constitution du dossier administratif

1. Les dates et les lieux de vos baptêmes :

Information préliminaire à fournir très rapidement.

La paroisse demandera directement à la paroisse de votre baptême une copie d'acte de baptême « à des fins de mariage », de moins de 3 mois.

Si l'un de vous n'est pas baptisé, en informer le Père Boidot dès votre 1ère rencontre avec lui. Une dispense doit être demandée à l'évêché.

2. Les extraits d'actes de naissance.

Ces extraits « pour mariage avec mention marginale » sont délivrés par la mairie du lieu de naissance. Ils doivent être datés de moins de 3 mois avant le mariage.

Vous êtes Français né à l'étranger : demande au Ministère des Affaires Etrangères, Service central de l'Etat Civil, 44.941 Nantes cedex 09.

Vous êtes Français né dans les D.O.M.-T.O.M. : Demande au Dépôt des papiers publics des D.O.M-T.O.M., 27 rue Oudinot, 75007 Paris.

Vous n'êtes pas Français : vous devez vous procurer un acte de naissance récent, avec, éventuellement, un certificat de célibat.

3. Les déclarations d'intention.

Il s'agit d'une déclaration individuelle, précisant l'esprit et la nature de l'engagement pris par chacun. A fournir à l'issue de la préparation spirituelle (voir ce paragraphe).

4. Le certificat de mariage civil.

A fournir dès le mariage civil célébré.

A apporter à la célébration religieuse si le mariage civil a lieu le même jour.

Le mariage religieux ne peut avoir lieu s'il n'est pas précédé du mariage civil.

Les documents demandés doivent être remis au Père Boidot pour la constitution du dossier administratif impérativement :

- ▶ 3 semaines minimum avant la date du mariage, en cas de célébration à Croissy-sur-Seine.
 - ▶ 4 semaines minimum avant la date du mariage, s'il est célébré hors de Croissy-sur-Seine
 - ▶ pour les mariages de fin août ou début septembre avant fin juillet
-

P.-S.

- ▶ Paroisse St Léonard :
 - 15 av. Foch 78290 Croissy-sur-Seine
 - Tél. : +331.39.76.21.71.
 - fax 01 30 53 63 02
 - [E-mail](#)
- ▶ Accueil sur rendez-vous par le curé : Père Guillaume Boidot
- Secrétariat : mardi et vendredi : 9h 30 - 12h

- ▶ Responsables équipe de préparation au mariage (E.P.M.) :
 - [Anne et Yves GILBERT](#)